



Rodez, le 29 octobre 2020

Note d'information à l'attention

Des familles et des élèves du Conservatoire

Objet : Situation sanitaire - Aménagements devant être apportés aux enseignements dans le cadre du reconfinement

Madame, Monsieur,
Chers élèves, chers parents,

Dans son allocution du mercredi 28 octobre, le Président de la République nous a informés des mesures prises en vue de ralentir la nouvelle propagation du coronavirus sur l'ensemble du territoire national. Des précisions ont en outre été apportées le 29 octobre par le Premier Ministre quant aux modalités de mise en œuvre du confinement.

Les établissements proposant des activités extrascolaires, sportives ou artistiques doivent fermer. Les antennes du Conservatoire ne pourront donc pas rouvrir leurs portes le 2 novembre prochain.

Les cours dans leur version traditionnelle sont suspendus. Néanmoins, notre activité d'enseignement et d'administration se poursuit, dans des conditions adaptées aux circonstances particulières que nous connaissons.

L'objectif de l'établissement est de maintenir tous les enseignements pour tous les élèves, en proposant des formules adaptées à chaque enseignement. Les équipes administrative et enseignante sont mobilisées pour organiser les enseignements individuels et collectifs à distance, au moyen des outils numériques à disposition et par voie dématérialisée. Je ne manquerai pas de vous apporter toutes les précisions utiles dès le début de semaine prochaine.

Toute l'équipe du Conservatoire reste présente pour vous renseigner et vous accompagner durant cette période. Vous pouvez nous contacter via l'adresse électronique du Conservatoire : contact@crd-aveyron.fr ou par téléphone au 05-65-73-80-30.

Vous remerciant de votre compréhension, et vous espérant tous et toutes en bonne santé,

La Directrice Générale des Services,

Laure ANDRIEU-ANGOT



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 place Sainte-Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988

